Vingt-huitième Année. — N° 184 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 2 JUILLET 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, 1er JUILLET 1884

Encore un vote de confiance

Comment le ministère ne sent-il pas qu'il est ridicule avec sa révision ? Plus nous entrons dans les chaleurs de l'été et dans les préoccupations nées du choléra, plus la majorité des Français, y compris MM. les députés, deviennent indifférents à cette logomachie qui ne trouve même plus de badauds pour s'en délecter. Voyez-vous, en effet, un gouvernement qui a sur les bras l'affaire du Tonkin, la question égyptienne, l'expédition de Madagascar, la ruine de ses finances, et une foule d'autres problèmes encore, et qui s'efforce d'amuser la galerie en faisant jouer devant elle l'appareil de la révision constitutionnelle ? Il faut être à la fois ignorants et présomptueux, comme le sont nos gouvernants, pour espérer intéresser le public avec de telles pauvretés.

Quand donc le pays a-t-il demandé la révision ? Jamais, et c'est ce qui fait qu'aujourd'hui la question se discute au milieu de l'indifférence générale. Allez à la Chambre ; s'il faut croire les échos parlementaires, on y parle de ce grave sujet avec un calme parfait devant des députés nonchalamment endormis, à moins qu'ils ne soient absents. Au Sénat, c'est la même tranquillité. En ville et à la promenade, partout où d'ordinaire on entend la clameur des grandes préoccupations publiques, par un mot, pas un écho de la révision ; on ne surprend nulle part la trace d'une préoccupation vive, de la passion et de l'agitation des esprits ; c'est le calme de l'indifférence et le silence de l'ennui.

Mais, enfin, l'affaire de la révision est entamée, et l'on se croit obligé d'aller jusqu'au bout. M. Ferry étant revenu à la santé, la Chambre a repris hier la discussion des propositions du Gouvernement, devant un auditoire distrait, devant des sièges presque vides. Un seul incident de la séance est à noter. Avec beaucoup d'habileté, M. Goblet avait rappelé à la majorité son vote de 1882 : « Voilà ce que vous avez voté, disait-il, en substance, voilà ce que vous avez décidé en janvier 1882 ; par quel miracle seriez-vous conduits trente mois plus tard à vous déjuger ? » L'argument était sans réplique ; mais il y a longtemps que MM. les députés ont pris l'habitude de se prozoncer sur les questions qui leur sont soumises, en tenant compte des raisons les plus étrangères au débat. En janvier 1882, il s'agissait bien moins de réviser la Constitution que de renverser M. Gambetta ; en juin 1884, c'est l'intérêt contraire qui se trouve en cause. On se soucie toujours très médiocrement de la révision, mais on a grand peur de renverser M. Ferry.

Aussi, lorsque ce dernier, en réponse à M. Goblet, est venu poser la question de confiance, M. Goblet a-t-il été battu, quoiqu'avec une minorité honorable. A la date où nous sommes, avec les inquiétudes qui nous viennent de tous les côtés de l'horizon, on peut maudire M. Ferry, multiplier les obstacles ou les incidents désagréables sur sa route, mais on se gardera bien de lui mettre le marché à la main. Il exigeait un vote de confiance : il a eu son vote de confiance, et l'amendement Goblet a été repoussé par 290 voix contre 235.

Les partisans de la révision ne peuvent donc pas dire que c'est une question de principe, puisque la Chambre décide en 1884 absolument le contraire de ce qu'elle avait décidé en 1882 sur le même sujet. La vérité est que ce débat a été soulevé contre le vœu du pays. On cherche, par ces discussions stériles, à détourner l'attention de la France des objets vraiment dignes de sa sollicitude. Nous croyons qu'on n'y réussira pas et que l'opinion, appelée à se prononcer, condamnera sévèrement les agitateurs qui l'inquiètent sans nécessité et sans motifs plausibles.

Les nouvelles d'aujourd'hui ne sont pas faites pour donner à croire que les affaires de la conférence soient en meilleure tournure. Bien au contraire. Les puissances sont de moins en moins favorables à l'arrangement que M. Ferry avait prétendu négocier en leur nom. Notre ministre doit singulièrement regretter en ce moment de s'être mis si légèrement en avant, et de s'être vanté publiquement d'avoir été dans les négociations avec l'Angleterre « le porte-parole de l'Europe. » Cette vanterie passée ne fait, en effet, que mettre plus en relief la mortification de l'heure présente.

***

Non seulement l'arrangement anglo-français est mal reçu en France, répudié par les autres puissances, mais il y a désaccord patent sur l'interprétation d'une des clauses principales entre le ministre anglais et M. Ferry. M. Gladstone, dit-on, persiste à soutenir que, dans sa pensée, pour obliger l'Angleterre à évacuer l'Egypte en 1888, il faudrait une exigence unanime de toutes les puissances.

***

A quelque chose malheur est bon. C'est évidemment ce que pense le *XIXe Siècle* lorsqu'il escompte d'avance les « 200 millions » d'indemnité que nous pourrons demander à la Chine pour « payer notre installation au Tonkin » et enfin pour « préparer, par tous les moyens matériels et légaux (amélioration des ports et des rivières, commencement de grands travaux, protection aux produits français, appui à nos compatriotes), l'ouverture à notre industrie nationale des débouchés dont elle a besoin ». Il y a, sur de pareils calculs, une bien jolie fable du bonhomme La Fontaine ; elle est intitulée : la Laitière et le pot au lait.

Les fonds secrets et l'élection d'Espalion

Le *Journal du Loiret* nous révèle l'emploi que fait M. Waldeck-Rousseau des fonds secrets du ministère de l'intérieur.

Il paraît que M. Waldeck-Rousseau aurait distribué sur ces fonds une somme de 40,000 francs au comité qui soutenait la candidature de M. Denayrousse dans l'arrondissement d'Espalion.

Il y a des députés qui racontent que cette somme aurait été fournie au candidat lui-même par M. Waldeck-Rousseau, pour faire les frais de son élection.

LA QUESTION DU GÉNÉRAL

Dans son livre sur Henri de France, dont nous avons reproduit ici même un extrait, M. H. de Pène assure qu'il fut un moment où M. le comte de Chambord se disposa à jouer un rôle plus actif. C'était à l'époque où les menées révolutionnaires faisaient craindre des troubles profonds à Paris. M. le comte de Chambord s'affirmait à la population comme le défenseur de l'ordre, et dans l'accomplissement de cette mission, il pouvait compter sur le dévouement d'un général, mort récemment, mais dont l'influence sur l'armée était grande.

M. H. de Pène, n'ayant pas cru devoir faire connaître le nom du général en question, une assez vive polémique s'est engagée dans la presse. Les uns ont prononcé le le nom de Chanzy, d'autres celui de Ducrot. Pour couper court à toute incertitude en ce qui concerne Chanzy, M. de Pène publie ce matin dans le *Gaulois* la note suivante :

Non, assurément, ce n'est point au général Chanzy qu'appartient l'honneur d'avoir voulu, de concert avec le roi de France, tirer l'épée pour le salut de la patrie et la restauration de la monarchie. Le brave Chanzy possède d'autres titres à l'estime des honnêtes gens ; il n'a point celui-là, qui, à notre gré, eût passé tous les autres, car il s'agissait, comme nous l'avons clairement indiqué dans notre *Henri de France*, non point de fomenter la guerre civile dans un Etat calme et prospère, mais — étant données certaines éventualités révolutionnaires — de rétablir l'ordre et la paix au nom d'Henri V.

M. Georges Chanzy, lieutenant au 4e bataillon de chasseurs à pied, est venu nous voir hier, avec M. Gustave Gailly, son beau-père, sénateur des Ardennes, et M. le vice-amiral Jauréguiberry, au sujet des commentaires irréfléchis qu'a soulevés dans une partie de la presse un fragment de notre livre publié par le *Gaulois* avant l'apparition du volume. Ces messieurs nous ont prié de vouloir bien couper court aux suppositions sans fondement qui ont mêlé le nom du général Chanzy aux faits relatés par nous et dont nous garantissons, dans le fond et dans la forme, la minutieuse exactitude.

Nous n'avons pas dit tout ce que nous savions ; mais tout ce que nous avons dit sur ce point d'histoire, nous l'avons écrit en quelque sorte sous la dictée d'une bouche dont le témoignage fait loi, car c'est celle du principal auteur du plan dont le général X... devait être la première mais non pas la seule épée.

Quand quelques-uns de nos confrères, cherchant le mot de l'énigme, prononcèrent le nom de Chanzy, nous aurions, dès le premier jour, redressé leur erreur, si un si vain bruit ne nous eût paru démenti par l'évidence même ; et nous attendions, pour prendre la parole dans le débat, qu'une personne ayant qualité pour intervenir nous le demandât. Tel est assurément le cas de M. Georges Chanzy. Il a raison de ne pas vouloir que l'on attribue à son père la gloire selon nous, le crime, selon d'autres, d'avoir médité le châtiment de cette grande coupable qu'on appelle la République.

Cette gloire-là, d'ailleurs, est le patrimoine de la famille d'un autre preux. H. DE PÈNE.

REVUE DE LA PRESSE

Propos de M. de Bismarck

Le *Monde* publie l'article suivant au sujet de certaines paroles prononcées par M. de Bismarck dans les dernières séances du Reichstag :

M. le prince de Bismarck n'ouvre pas la bouche pour le plaisir d'arrondir des phrases ; s'il n'a rien à dire, ou si la prudence lui commande de se taire, il se tait ; il lui arrive même de rester longtemps silencieux ; mais quand M. le prince de Bismarck estime qu'il y a opportunité de parler, sa langue se délie et ses moindres paroles font le tour du monde.

Ainsi, on s'est beaucoup occupé en cette dernière quinzaine, et certes à juste titre, de ses divers discours relatifs à la colonisation allemande. Ils marquent un point de départ, une nouvelle phase dans l'histoire du grand empire du centre. Nos voisins d'outre-Manche ont été les premiers à y attacher l'importance dont ils sont dignes. C'est que cette Allemagne, devenue la seconde puissance coloniale de l'Europe sans posséder de colonies, par le seul effet du nombre, de l'esprit d'entreprise, de l'habileté, de la richesse de ses citoyens établis à l'étranger, c'est, disons-nous, que cette Allemagne sera le plus redoutable des concurrents du moment où il lui plaira d'étendre la main à travers les mers et les continents !

Et il semble bien que ce moment est proche. Outre que la mer du Nord aux confins de la France, de l'Autriche, de la Russie, nos vainqueurs de 1871 sont possédés du désir de s'étendre au loin ; qu'on se rappelle le Congo et Angra-Pequena. De fait, la volonté du prince de Bismarck a annulé le traité par lequel l'Angleterre et le Portugal s'étaient entendus au sujet du Congo. Pour ce qui est d'Angra-Pequena, les Anglais s'en croyaient les souverains légitimes ; mais le prince de Bismarck, qui est de nature positive et soupçonneuse, les a priés d'exhiber leurs titres de propriété, et alors les Anglais lui ont répondu, en souriant un peu jaune, que ce n'était pas la peine, qu'ils étaient heureux de céder la place à la débonnaire Allemagne... Un salutaire effet du respect que leur inspire le terrible chancelier de S. M. Guillaume Ier ; au lieu de l'Allemagne, supposez qu'il ait pris fantaisie à un Etat quelconque d'aller arborer son pavillon sur la plage de la petite baie africaine, et vous en auriez entendu de belles ! Sans compter que son audace n'eut pas été tolérée.

Toutefois, les dernières harangues du solitaire de Varzin nous ont beaucoup moins intéressés par l'émotion qu'elles ont produite de l'autre côté de la Manche que par certains traits à l'adresse de notre pays.

A la commission du Reichstag allemand, l'orateur n'a pas craint de retourner le fer dans une plaie toujours ouverte et toujours saignante.

Citons :

« La puissance de l'empire allemand ne saurait être amoindrie par des *chiquenaudes* reçues dans des colonies lointaines. Ainsi, je veux prendre pour exemple la France. Si celle-ci faisait dans des colonies lointaines un outrage à un Allemand, nous nous souviendrions qu'elle se trouve aux portes de Metz, et l'outrage ne manquerait pas d'avoir son contre-coup dans les environs de cette ville. »

L'exemple ne pouvait être mieux choisi, en fait de manque de tact !... Mais n'était-ce pas une menace à mots couverts ?

Il paraît qu'il faut s'en tenir à la première supposition et que la seconde porte à faux, ou qu'elle est censée portée à faux, car, s'adressant un peu plus tard au Reichstag et traitant le même sujet, le prince de Bismarck s'est étendu avec une rare complaisance sur les bons rapports qui existent entre la République française et l'empire évangélique. Voici la conclusion de cette homélie internationale :

« C'est un point capital d'avoir rencontré » chez les différents cabinets français tant de » confiance, et je ne puis que répéter que » nos relations avec la France et son gouvernement — dans les partis et la presse, il y a » toujours des gens qui demandent la guerre — » sont aussi cordiales et aussi intimes qu'avec » n'importe quelle puissance de l'Europe, et il » n'est pas au pouvoir d'un orateur de l'opposition de nous créer des embarras en laissant » entrevoir la possibilité d'une guerre avec la » France. L'ambition de la France actuelle ne » va pas jusqu'à poursuivre la reprise des projets de Louis XIV. »

Fort bien, tout est au mieux ; il ne reste plus qu'à nous embrasser... Mais encore une marque de tact extraordinaire, ou plutôt une ironie formidable : *L'ambition de la France actuelle ne va pas jusqu'à poursuivre la reprise des projets de Louis XIV.*

Ah ! pour sûr, non ! nos républicains ne songent pas, ne peuvent pas songer à reprendre l'œuvre de Louis-le-Grand. Il leur suffit de travailler à la désorganisation intérieure du pays. Là est leur honneur et leur gloire... Qu'ils gardent le compliment du prince de Bismarck, ils l'ont bien mérité.

***

Le général Millot

La *Patrie* raconte ce trait qui peint le commandant en chef du corps expéditionnaire français au Tonkin :

On sait que le général Millot n'est arrivé devant Bac-Ninh que pour profiter des préparatifs faits par son prédécesseur, l'amiral Courbet à qui il a enlevé du même coup la gloire et le commandement, en vrai républicain qu'il est.

A ce propos, racontons ce qui s'est passé. Le général Négrier, avec cette ardeur et cette vaillance que chacun connaît, s'avançait sur la ville, lorsqu'il s'aperçut qu'un pont placé sur un point important n'avait pas été occupé au préalable, omission qui pouvait avoir de graves conséquences.

— Quelles troupes avons-nous sous la main ? dit-il.

— Les marins ! lui fut-il répondu.

— Eh bien ! en avant la marine !

Les marins s'élancent, abordent, renversent tous les obstacles et prennent position pendant que le général Négrier opère de son côté.

Le général Millot n'était pas arrivé. En sa qualité de général en chef, il était en retard.

Remarquons, en passant, que ce général en chef s'est toujours trouvé à l'arrière-garde dans toutes les actions de quelque importance : hasard, sans doute, mais enfin cela est ainsi.

On se bat, la ville est prise pour ainsi dire sans qu'on s'en doute, car une brume épaisse s'étendait au loin.

Enfin le général Millot arrive, et comme si un machiniste eût enlevé un rideau de théâtre, la brume se déchire et laisse voir le drapeau tricolore flottant sur les forts.

Le général Millot se frotte les yeux non sans quelque surprise.

« Peuds-toi, brave Crillon, on s'est battu sans toi, » écrivait Henri IV à son fidèle. Nous ne savons ce qu'a répondu Crillon, mais nous savons ce qu'a dit M. Millot, en assistant — de loin — à la prise de Bac-Ninh : « Mon brigadier a remporté une victoire ; mais l'honneur en revient au général en chef. » (Authentique).

Toutefois, l'irrésistible Millot a voulu prendre sa revanche, et comme il n'avait donné aucun ordre pour la prise de Bac-Ninh, il en a donné pour aller occuper Lang-Son... et l'on sait ce qui est arrivé.

***

Les libéraux belges et les opportunistes français

Les feuilles les moins suspectes avouent aujourd'hui les fautes commises par le cabinet Frère-Orban et ne cherchent plus à nier la force du mouvement d'opinion qui a ramené en Belgique les catholiques au pouvoir. On écrit de Bruxelles à la *République française :*

Le ministère Frère n'a pas seulement laïcisé les écoles primaires, il a voulu donner à l'enseignement public une forte impulsion. On a fait dans ce but des choses excellentes : amélioré l'outillage scientifique des universités, créé des athénées, des écoles moyennes pour garçons ou pour filles, des écoles normales, des écoles primaires. Malheureusement, cette œuvre louable a été assez souvent accomplie sans discernement, il faut le reconnaître. A côté des dépenses utiles, nécessaires, on en a fait dont l'inutilité était flagrante. Dans de pauvres villages on a obligé la commune à bâtir des écoles luxueuses, parfois pour un nombre d'élèves très petit, car dans la partie flamande du pays la très grande majorité des enfants est à l'école du curé, et l'école publique a souvent très peu, quelquefois pas d'élèves. On a voulu « faire grand », on a dépensé sans compter et sans réfléchir ; l'on est parvenu ainsi à rendre impopulaire cette cause de l'instruction publique qui, en 1878, soulevait tant d'ardeur et d'enthousiasme.

Ce n'est pas seulement en cette matière, du reste, que la politique financière du cabinet a été faible. Partout on a trop dépensé. M. Malou avait, en 1878, laissé le Trésor public à sec. La crise industrielle, commerciale, agricole, sévit en Belgique comme partout et les impôts rendent mal. L'économie, la plus stricte économie, s'imposait donc dans la gestion des finances publiques.

Mais vraiment ne dirait-on pas qu'en parlant en ces termes du défunt ministère libéral en Belgique la *République française* avait en vue notre propre gouvernement ? De tous les reproches qu'elle adresse à M. Frère-Orban en est-il un seul qui ne puisse s'appliquer à M. Jules Ferry ? Et combien d'autres encore pourraient s'ajouter à ceux-là si M. Jules Ferry seul et le parti opportuniste français étaient en cause !

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 30 juin.

Les vacances parlementaires

On commence à s'entretenir, dans les couloirs de la Chambre, des prochaines vacances parlementaires.

Si, comme c'est probable, le projet de révision n'aboutit pas et n'est pas porté au Sénat, le Parlement se séparerait dès samedi en huit.

Les derniers jours de cette session seraient employés à examiner les résolutions prises à la conférence.

Les sucres

Voici la teneur des principaux amendements proposés au projet de loi de la commission :

Art. 2. — Remplacer les paragraphes 2, 3 et 4 de cet article par les suivants :

« Cette prise en charge sera définitive quels que soient les manquants qui pourront se produire et les excédents qui pourront être librement extraits des mélasses et autres bas produits.

» Elle aura lieu aux conditions ci-après :

» Procédé de fabrication : Rendement par 100 k.

« Diffusion, macération ou autres procédés analogues.... 5 kil. 75

» Presses continues ou hydrauliques..... 5 kil. »

Art. 3. — Remplacer cet article par le suivant :

« A partir du 1er septembre 1887, les quantités de sucre imposable seront prises en charge dans toutes les fabriques d'après le poids des betteraves mises en œuvre, quel que soit le procédé d'extraction des jus.

» Les rendements seront déterminés, avant cette date, par une loi spéciale. »

Article additionnel. — Les sucres étrangers seront, à leur entrée en France, frappés d'une surtaxe de 7 francs les 100 kilos.

Cette surtaxe remplace celle de 3 francs actuellement perçue.

Elle sera appliquée jusqu'au 1er septembre 1887. Elle n'est pas remboursable.

Les brevets d'invention

M. Hérisson a prévenu M. Courmeaux, président de la commission relative aux brevets d'invention qu'il allait saisir les Chambres de commerce de la proposition tendant à prolonger de 15 à 20 ans, la durée des brevets d'invention.

Pont sur la Manche

La 16e commission d'initiative a adopté le projet de M. Achard, tendant à la construction d'un pont sur la Manche, destiné à relier le Continent à la Grande-Bretagne.

M. Gaillard (Puy-de-Dôme) a été nommé rapporteur.

La Saint-Pierre à Rome

L'Univers a reçu la dépêche suivante :

« Rome, 30 juin, 1 h. 30 soir.

» La fête de Saint-Pierre a été célébrée avec l'éclat accoutumé ; toutefois, contrairement à l'usage, la visite des cryptes a été interdite, par crainte des menées révolutionnaires.

» La nouvelle que le Saint-Siège préparerait un nouveau document public à l'adresse du gouvernement français, est prématurée. On attendra le résultat de la protestation consignée dans la lettre adressée à M. Grévy par les trois cardinaux français. »

Arrestation d'un journaliste français en Égypte

Le correspondant du *Figaro*, M. Olivier Pain, vient d'être arrêté, par ordre du gouvernement égyptien.

M. Pain était parti pour le Soudan, dans l'intention de pénétrer jusqu'au camp du Mahdi. Il ne put mettre son projet à exécution.

Mercredi dernier, le journaliste français fut trouvé mourant dans le désert, entre Edfou et Sombo. Il avait été frappé d'insolation. Un fellah, qui le rencontra, le transporta à Edfou, où il fut fort bien soigné et où il put reprendre connaissance.

A ce moment, le chef de la [illegible] mettre en état d'arres[illegible] énergiquement, mais [illegible] un âne et, tenu de [illegible] deux soldats, il [illegible]

Le chef d[illegible] refuse de [illegible] pêche au [illegible] pas accue[illegible] pendant [illegible] avec un soldat et un gardien chargés de le surveiller.

Les troubles d'Alger

Il existe encore aujourd'hui de nombreux symptômes de fermentation ; ce n'est pas l'esprit de la partie française de la population qui est inquiétant, mais c'est celui de la partie étrangère. Heureusement, les Arabes sont depuis le 24 juin en Ramadan et on sait que pendant cette période religieuse le Coran recommande particulièrement d'éviter l'effusion du sang.

Le nouveau Billoir ; arrestation de l'assassin

Mielle, l'assassin de Lebon, a été arrêté dimanche soir, à Bar-sur-Aube, dans les circonstances suivantes :

Après avoir accompli son horrible crime, Mielle avait quitté Paris, comme nous l'avons dit, et était allé se mettre au service de M. Thiellement, propriétaire millionnaire, à Bar-sur-Aube, en qualité d'ouvrier faneur.

Là, il se croyait à l'abri des recherches, lorsque son signalement fut envoyé dans toutes les directions. Mielle fut alors signalé à la gendarmerie de Juzennécourt.

Le maréchal-des-logis, accompagné de deux gendarmes, se rendit immédiatement à Bar-sur-Aube pour procéder à l'arrestation de Mielle.

Celui-ci ne s'attendant pas à la visite des gendarmes se laissa arrêter sans résistance. Mais pendant qu'on le conduisait à la maison d'arrêt, Mielle réussit à s'échapper. Il traversa l'Aube à la nage, laissant les gendarmes sur l'autre rive, et, avec une agilité de singe, il s'enfuit vers la ville.

L'alarme étant donnée, les habitants se mirent à sa poursuite ; mais ce n'est qu'après une demi-heure de course folle que deux personnes, MM. Bidault et Villette, le trouvèrent blotti dans une cave où il s'était réfugié.

Vivement saisi, le misérable ne se défendit même pas, et cependant il était armé d'un poignard.

On a trouvé sur lui des bijoux, mais pas d'argent.

Conduit immédiatement à la maison d'arrêt et interrogé par le procureur de la République, Mielle n'a pas nié son identité.

La nouvelle de cette importante capture a été télégraphiée hier matin à Paris, par le parquet de Bar-sur-Aube.

M. Kuehn, chef de la sûreté, est immédiatement parti et a ramené le prisonnier par le train de 4 h. 47 du soir.

Incendie du théâtre d'Edimbourg

Une dépêche du 30 juin annonce que le théâtre royal de cette ville, dans Leithwalk, a été complètement détruit par un incendie. Le feu a fait des progrès si rapides, qu'il était inutile d'essayer de sauver le bâtiment. C'est à ce théâtre que Sarah Bernhardt a joué la semaine dernière, et le soir même où l'édifice a disparu, la compagnie théâtrale Chamberlain devait commencer ses représentations.

Attentat contre un gardien

On nous télégraphie de Poissy :

Le gardien Reignier a été frappé de six coups de ciseaux par un détenu nommé Bayard.

L'une des blessures, faite au flanc gauche, peut devenir grave.

LE CHOLÉRA

L'ensemble des nouvelles qui nous arrivent est moins rassurant qu'hier.

Le conseil supérieur d'hygiène s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. le ministre du commerce.

Les docteurs Brouardel et Proust y assistaient et ont fait connaître le résultat de leurs observations.

Ils inclinent à penser, surtout en présence des cas déclarés à Marseille, qu'on se trouve en présence d'un choléra asiatique bénin.

Une sous-commission a été nommée pour s'occuper des mesures à prendre, au cas où l'épidémie s'étendrait.

Voici le bilan du choléra à Toulon pour les onze derniers jours du mois de juin. L'épidémie a commencé le 20 :

20 juin	2	décès cholériques.
21 —	5	—
22 —	13	—
23 —	5	—
24 —	1	—
25 —	8	—
26 —	6	—
27 —	7	—
28 —	8	—
29 —	8	—
30 —	7	—
Total. . .	70	

Moyenne par jour : de 6 à 7.

Le lycée de Marseille doit être licencié ; 60 élèves sont partis hier matin ; d'autres pensionnats se disposent au licenciement et accordent tous les congés demandés. En gare, le mouvement d'émigration se prononce ; sans qu'il n'y ait rien encore d'extraordinaire. Le ministre a demandé d'être au courant de l'émigration quotidienne.

Un employé des pompes funèbres, qui rentrait avec un fourgon, hier matin, à trois heures, est tombé devant les bureaux de son administration ; il avait bu de l'eau goudronnée froide pour se préserver ; il est mort en deux heures.

On vient d'emporter, rue des Enfants-Abandonnés, un homme atteint subitement. Le nombre des décès, depuis dimanche matin, s'élève à six. Le préfet a pris la sage mesure de n'autoriser aucun transport hors de Marseille, pour quelque maladie que ce soit.

La dernière dépêche reçue de Toulon est ainsi conçue :

Toul[illegible]

La journée a fini beaucou[illegible] vait commencé.

15 nouveaux c[illegible] 6

7 décès cho[illegible]

tuième à bord[illegible]

ce transp[illegible]

87

à 15,000. (La dépêche donne 15,000, mais ne serait-ce pas 1,500 ?)

Grave incident à la Seyne

Lundi soir, vers dix heures, le vapeur *le Mistral*, venant de Marseille, et qui avait eu un décès cholérique à bord pendant la traversée, a pénétré subrepticement dans le port. Ce remorqueur s'était déjà vu refuser, dans la journée, l'entrée du port de Brandol et avait reçu du maître de port l'ordre de se mettre en quarantaine dès son arrivée à Toulon.

Le capitaine s'est décidé à repartir quelques instants après ; mais, au lieu de prendre le large, il a mouillé en vue de la société des Forges et Chantiers. Puis il a abandonné son navire, suivi de tout l'équipage. Dans l'intervalle, comme il avait déclaré que son second était malade à bord, le préfet maritime, prévenu, avait télégraphié à l'hôpital flottant installé sur l'*Entreprenante*, d'envoyer une chaloupe à vapeur pour rappeler ce nouveau cholérique.

Arrivée au *Mistral*, la chaloupe ne trouva pas de malades à bord, car ils avaient débarqué avec leurs camarades, qui se sont réfugiés dans les bois. La gendarmerie est lancée à leur recherche.

Le navire abandonné a été envoyé au lazaret.

La quarantaine à Bastia

On télégraphie de Bastia à la date du 30 juin :

Aujourd'hui, un conflit a éclaté entre la municipalité, voulant repousser toute provenance du continent, et le directeur du service de santé qui autorisait le débarquement après une quarantaine jugée insuffisante.

La population a démoli les bâtiments servant de lazaret. Une collision allait éclater ; mais, heureusement, une dépêche du préfet a interdit tout débarquement.

Le paquebot de Marseille, portant trois cents voyageurs, mouille en rade.

LA SUPPRESSION DU CHOLÉRA

Nous lisons dans le *Moniteur universel :*

L'épidémie qui vient d'éclater à Toulon fait surgir, comme il fallait s'y attendre, et comme il arrive toujours dans les grands désastres, une quantité de remèdes préconisés par des inventeurs plus dévoués à l'humanité que vraiment savants, ou par des industriels empressés de profiter de la misère publique pour établir leur fortune. Il faut se défier des drogues charlatanesques et ne pas trop prendre au sérieux les panacées anticholériques dont quelques habiles exploiteurs se font les Barnums. Le conseil d'hygiène, qui reçoit parfois, chaque jour des offres d'expériences, a raison de se tenir en garde contre ce genre d'obsessions.

Mais si l'on doit accueillir avec prudence les soi-disant remèdes plus ou moins sérieux contre le choléra, c'est un devoir qui s'impose d'examiner avec attention les propositions émanant de véritables savants pour combattre le fléau.

Or, nous venons de recevoir de l'abbé Chevalier une communication qui nous semble d'une extrême importance, et de laquelle il résulte que le choléra peut être efficacement combattu par un produit oléagineux récemment découvert, et dont l'effet est d'exterminer les microbes d'où provient l'épidémie et qui la propagent.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que l'auteur de la découverte est un savant des plus distingués, dont le nom bien connu et les travaux antérieurs offrent toutes les garanties d'autorité qu'il soit possible de désirer. M. l'abbé Chevalier est un chimiste éminent qui, entre autres découvertes, a su extraire des roches kimmeridgiennes une huile merveilleuse qui a la propriété de détruire, par son seul arome, le phylloxéra.

Les expériences, ordonnées par le ministère du commerce, contrôlées par les hommes les plus compétents, exécutées dans le laboratoire de l'illustre chimiste Marié-Davy, ont donné les résultats les plus convaincants, constatés par des rapports officiels.

M. l'abbé Chevalier nous a affirmé que l'huile extraordinaire qui tue le phylloxéra aurait également la propriété de tuer le microbe cholérique, d'assainir l'air, et que, par la simplicité, la facilité de son emploi, on arriverait à ce résultat en un espace de temps extrêmement court.

Voici, au surplus, la note que M. l'abbé Chevalier a bien voulu nous communiquer à ce sujet :

Le but qu'il faut atteindre pour préserver notre pays et d'autres nations contre le choléra, exige un produit capable de désinfecter non seulement des salles d'hôpitaux, de collèges, des casernes, mais pouvant purifier les locaux de toute une agglomération de travailleurs avec leurs familles dans des faubourgs populeux, un produit capable d'assainir toute une ville entière, ses rues infectées, ses canaux, les bords de ses ruisseaux, de ses égouts chargés d'immondices, les dépotoirs, les ports comme ceux de Marseille, de Toulon et autrefois comme ceux de la Tamise.

Eh bien ! ce produit, nous l'avons. C'est un produit oléagineux extrait par distillation des roches Kimmeridgienne[illegible] que nous tirons de montagnes énormes, lancé[illegible] mètres d'altitude, mesurant 4,000 à 5,[illegible] sur 22 mètres d'épais[illegible] riches de toute la [illegible] opiques, où rien ne [illegible] comme insecticide [illegible] idérable qu'un [illegible] de-Triom[illegible] moitié [illegible] ée